



Mesures d'accompagnement des banques

Les établissements membres de la Fédération bancaire française de Nouvelle-Calédonie étudieront au cas par cas, sur demande de leurs clients, le report d'au minimum 3 mois des échéances de crédits amortissables (Prêt garanti par l'État compris).

Les reports accordés se feront sans frais de dossier.

Comment en bénéficier ?

Pour tout sujet, contactez votre conseiller bancaire, prioritairement par mail, ou sur sa ligne téléphonique directe, pour échanger sur vos problématiques et les solutions envisagées.

Retrouvez le courrier type et le modèle de demande de délais sur le *Guide des mesures d'urgences* sur :

www.urgence-eco.nc

